



**PRÉFÈTE  
DE L'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Collectivités Locales et des Élections  
Bureau du Contrôle de la Légalité et des Élections**

Bernard MIRAMENDE  
Adjoint au chef de bureau du contrôle  
de légalité et des élections  
03 44 06 12 59  
[bernard.miramende@oise.gouv.fr](mailto:bernard.miramende@oise.gouv.fr)

Beauvais, le 15 mars 2023

**La Préfète de l'Oise**

à

**Mesdames et Messieurs les Maires**

**Monsieur le Président du centre de gestion de la fonction  
publique territoriale de l'Oise**

**Madame le Directeur départemental des finances publiques de l'Oise  
Mesdames et Monsieur Le Sous-préfet d'arrondissement**

**Objet : Indemnités pour le gardiennage des églises communales.**

**REF : - Circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987.  
- Circulaire NOR/IOC/D/11/21246/C du 29 juillet 2011.**

Les circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011, citées en référence, ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le point d'indice des fonctionnaires ayant été revalorisé de 3,5 % depuis la dernière instruction en date du 28 avril 2022, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'application de la règle de calcul habituelle conduit à une revalorisation équivalente des indemnités de gardiennage 2023.

En conséquence, en 2023, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est de 496,09 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et de 125,06 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

03 44 06 12 60  
[prefecture@oise.gouv.fr](mailto:prefecture@oise.gouv.fr)  
1 place de la préfecture - 60022 Beauvais

Il demeure donc possible aux conseils municipaux de revaloriser ces indemnités dans la limite de ces plafonds.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Préfète, et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Sébastien LIME

